

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT GUIDE D'ENTRETIEN ET GARANTIE

*Félicitations! Vous venez de faire l'acquisition d'une SunLouvre Pergolas haut de gamme.  
Pour prolonger la vie de celle-ci et ainsi être totalement satisfait de votre achat,  
veuillez lire et accepter le Guide d'entretien et la Garantie ci-joints.*

En remplissant ce formulaire, vous attestez avoir lu et compris le **Guide d'entretien** et la **Garantie** de **SunLouvre Pergolas**. De plus, vous acceptez que les photos prises de votre pergola par l'équipe SunLouvre Pergolas soient publiées sur les réseaux sociaux et le site Internet de SunLouvre Pergolas. À noter que SunLouvre Pergolas respecte la vie privée et ne publie en aucun temps les noms ou coordonnées de ses clients (consultez nos Politiques d'utilisation et vie privée au [www.sunlouvrepergolas.com/politiques](http://www.sunlouvrepergolas.com/politiques)).

*(Tous les champs sont obligatoires)*

### VOS COORDONNÉES

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

No civique et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province/État : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

*(pour accusé réception)*

### ENREGISTREMENT DE VOTRE SUNLOUVRE PERGOLAS

Date d'installation : \_\_\_\_\_

Adresse d'installation : \_\_\_\_\_  
*(si différente de ci-dessus)*

Nom du vendeur : \_\_\_\_\_

Modèle de la pergola :     Classique         Lames intégrées         Toit de lames seul

Couleur :                     Noir     Blanc     Gris     Brun     Sable

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions du **Guide d'entretien** et de la **Garantie** de SunLouvre Pergolas joints à ce formulaire.

\_\_\_\_\_  
Signature du client

\_\_\_\_\_  
Date

## Guide d'entretien SunLouvre Pergolas

### EN TOUT TEMPS

**Aucun lubrifiant** : Aucun lubrifiant n'est nécessaire pour le fonctionnement des mécanismes du toit.

**Utilisation régulière** : Pendant la période d'utilisation estivale de votre structure, vous devez ouvrir et fermer les lames au moins deux fois par semaine. À l'occasion, effectuez une inspection visuelle pour s'assurer du bon fonctionnement de votre pergola.

**Charge** : En aucun cas, les lames ouvertes ou fermées ni la structure du produit SunLouvre Pergolas ne peuvent supporter une charge de poids quelconque.

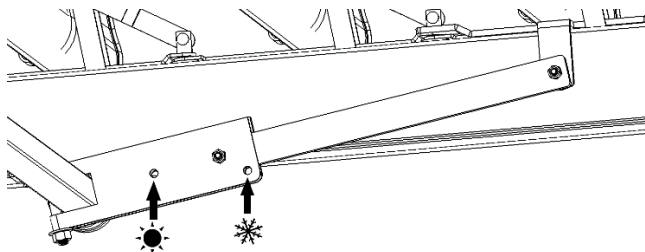
**Entreposage** : Si une composante SunLouvre Pergolas est entreposée, s'assurer qu'elle soit propre et sèche, avant et durant l'entreposage.

**S'il y a lieu** : lorsque le produit SunLouvre Pergolas est installé sur une dalle de béton ou autre surface et qu'il est attaché à un bâtiment, nous ne sommes pas responsables des mouvements de la dalle ou autre surface qui pourraient occasionner certains bris au produit ou au bâtiment.

### EN PÉRIODE HIVERNALE

En période hivernale, vous devez **verrouiller les lames du toit en position verticale (ouvertes)** pour éviter toute charge de neige. Laissez les lames dans cette position jusqu'au moment où les risques de neige sont terminés au printemps.

**Verrouillage des lames** : Ouvrez les lames du toit en position verticale. Localisez les ajusteurs sous le toit. Repérez la goupille et les trous qui ont été faits à travers l'ajusteur : Il y a un trou pour l'« Été » (icône « soleil » avec la goupille) et un trou pour l'« Hiver » (icône « flocon de neige » avec un trou vide).



- Enlevez la goupille dans le trou « Été – soleil ».
- Insérez la goupille dans le trou « Hiver – flocon ».

Visionnez la [vidéo de verrouillage](#) sur notre chaîne YouTube.

**En situation extrême et/ou en de rares occasions** : S'il se produit une accumulation de neige entre les lames, portez une attention particulière et veillez à ne pas laisser une accumulation excessive de neige.

**Pour un panneau vertical** : Si vous avez un mur de lames orientables, celles-ci doivent demeurer **semi-ouvertes**, à angle de 45 degrés, pour éviter l'accumulation de neige. Le même principe de verrouillage des lames est nécessaire durant toute la période hivernale.

**Moteur** (si applicable) : Si votre pergola est munie d'un moteur, celui-ci devra être débranché et enlevé durant l'hiver (toujours s'assurer que les fils soient bien isolés et à l'abri des intempéries) et les batteries de la télécommande doivent être enlevées.

## ENTRETIEN

**Pour nettoyer** votre pergola, utilisez de l'eau savonneuse et un jet d'eau à basse pression. Si votre structure est installée dans un environnement où l'on retrouve des débris d'arbres ou autres, vous devez procéder à un nettoyage périodique des mécanismes.

*SunLouvre Pergolas est une marque utilisée par ID 224 inc.*

---

## Garantie à vie limitée – SunLouvre Pergolas

**Les composantes des produits SunLouvre Pergolas** sont garanties par **SunLouvre Pergolas** contre tout défaut de fabrication, et ce, sa vie durant, incluant l'aluminium. Afin de bénéficier de ladite garantie, l'installation des produits **SunLouvre Pergolas** devra avoir été complétée par un technicien autorisé par **SunLouvre Pergolas**.

Cette garantie s'applique à compter de l'enregistrement du produit **SunLouvre Pergolas** conformément aux « conditions de la garantie » prévues aux présentes.

La garantie est offerte uniquement à l'acheteur original (le « **Client** ») et n'est pas transférable.

La garantie est limitée dans tous les cas au prix payé pour le produit.

La garantie est applicable uniquement au Canada.

### Conditions de la garantie

Pour valider la garantie à vie de **SunLouvre Pergolas**, l'enregistrement du produit **SunLouvre Pergolas** doit avoir été dûment complété dans les 30 jours après la date de l'installation du produit, soit en ligne au [www.sunlouvrepergolas.com/enregistrement](http://www.sunlouvrepergolas.com/enregistrement) ou en retournant le formulaire d'enregistrement de la garantie, disponible en ligne, par la poste à l'adresse du siège social de **SunLouvre Pergolas** au 859, rue Bernard, Granby, Québec, J2J 0H5 avec une copie de la preuve d'achat.

### La garantie à vie relative au produit SunLouvre Pergolas ne s'applique pas :

- a) aux dommages résultant d'évènements providentiels ou de force majeure, incluant sans limitation l'altération de la couleur causée par le soleil et/ou le sel, tout dommage résultant de la fumée, du feu, de la chaleur, de conditions climatiques exceptionnelles telles que, et sans s'y limiter, les gels profonds des sols, les vents violents, la chute de neige, la foudre, les fortes pluies, le verglas, la grêle, les ouragans, les mouvements du sol, les inondations, le débordement de tout cours d'eau, ainsi que du vandalisme.
- b) aux dommages, directs ou indirects, résultant de la négligence du **Client**, d'un entretien inadéquat ou d'une mauvaise utilisation du bien, incluant sans limitation une source de chaleur directe ou indirecte, les suppressions, modifications et/ou ajouts réalisés par le **Client**, ainsi qu'une charge de poids quelconque au niveau des lames et de la structure du produit **SunLouvre Pergolas**.
- c) aux dommages, directs ou indirects, résultant d'une installation et/ou d'une modification faite par le **Client** et/ou par un technicien non autorisé par **SunLouvre Pergolas**.
- d) aux dommages, directs ou indirects, résultant d'une installation ou d'un mauvais entreposage, entretien ou utilisation faite par toute personne et qui ne respecte pas les directives dont fait état le « **Guide d'entretien SunLouvre Pergolas** ».
- e) lorsque le produit **SunLouvre Pergolas** est installé sur une dalle de béton ou autre surface et qu'il est attaché à un bâtiment, aux dommages, directs ou indirects, résultant des mouvements de telle dalle de béton ou surface.
- f) aux travaux d'installation de la structure, lesquels travaux sont garantis pour un (1) an à compter de la date d'installation.
- g) au(x) moteur(s), aux lumières et toutes pièces électriques installées avec le produit **SunLouvre Pergolas**, le cas échéant.
- h) aux installations et/ou modifications effectuées par un technicien non autorisé par **SunLouvre Pergolas**.
- i) à l'assemblage et au bon fonctionnement des composantes lorsque l'installation n'est pas effectuée par un installateur autorisé **SunLouvre Pergolas**.

- j) aux dommages directs ou indirects pouvant être causés par la structure du **Client** sur laquelle ou à laquelle le produit **SunLouvre Pergolas** est installé.
- k) à tout dommage pouvant s'ensuivre de l'écoulement et/ou de l'infiltration d'eau dans l'infrastructure et/ou le mur servant à ancrer la pergola à un immeuble et/ou un meuble.
- l) aux frais d'emballage, de démantèlement, de remisage, de transport et de manutention.
- m) aux dommages causés aux murs de lames orientables par le vent.
- n) aux mécanismes manuels d'ouverture et de fermeture des lames, lesquels mécanismes sont garantis pour une période de quinze (15) ans à compter de la date d'installation.
- o) à l'écaillage de la peinture, lequel est garanti pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'installation.

#### **La garantie des accessoires, s'il y a lieu**

Le moteur, ses applications s'il y a lieu, les lumières et/ou toutes pièces électriques sont garantis pour une période d'un (1) an à compter de la date d'installation du produit SunLouvre Pergolas lorsqu'ils ont été achetés directement de SunLouvre Pergolas.

#### **Autres conditions affectant la garantie**

La garantie est inapplicable sans avis ni délai si le **Client** ou le **Revendeur** n'a pas entièrement payé la totalité du présent contrat à SunLouvre Pergolas et elle demeure inapplicable tant et aussi longtemps que toutes les sommes dues à SunLouvre Pergolas n'auront pas été payées.

#### **Demande de garantie**

Toute réclamation en vertu de cette garantie doit être faite par écrit et reçue par courriel chez **SunLouvre Pergolas** à l'adresse suivante : [info@sunlouvrepergolas.com](mailto:info@sunlouvrepergolas.com), et ce, dans les 30 jours suivant la découverte de la défektivité. Cette notification écrite doit inclure le nom et l'adresse du **Client**, une description détaillée du défaut, photos à l'appui, la date de l'installation, la date de l'observation du défaut, l'adresse où le produit est installé, le nom du détaillant et une copie de la facture.

**SunLouvre Pergolas** aura le droit d'inspecter la structure et le produit à la réception d'une demande de garantie. Par conséquent, évitez toute réparation avant l'inspection de **SunLouvre Pergolas**. Toute réparation ou modification au produit avant l'inspection par SunLouvre Pergolas annulera ladite garantie.

#### **Totalité d'une entente**

Cette garantie est la seule garantie applicable. **SunLouvre Pergolas** ne sera reconnue responsable en aucun cas du coût de remplacement d'un autre produit et de perte d'exploitation de façon directe ou indirecte. Cette garantie sera régie par les lois de la province de Québec, Canada.

*SunLouvre Pergolas est une marque utilisée par ID 224 inc.*

*ID 224 inc.*

*859, rue Bernard, Granby (Québec), Canada, J2J 0H5*

*La garantie couvre toutes les pergolas de modèle Classique et de modèle à Lames intégrées*